

DIVULGATION VOLONTAIRE DES PAIEMENTS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET AUX ORGANISATIONS DE SOINS DE SANTÉ POUR LA PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2016

En juin 2017, AbbVie, de concert avec neuf autres sociétés pharmaceutiques canadiennes — toutes membres de Médicaments novateurs Canada — a commencé à publier sous une forme agrégée les sommes versées aux professionnels de la santé canadiens et aux organisations de soins de santé canadiennes.

Nous estimons qu'une plus grande transparence dans nos relations d'affaires déjà bien encadrées contribuera non seulement à mieux faire comprendre les collaborations existantes au sein de notre secteur d'activités, mais également à accroître la confiance et la valeur de ces relations pour les patients et le système de santé.

Le Cadre de divulgation volontaire a été élaboré par [Médicaments novateurs Canada](#). En tant que partenaire du système de soins de santé du Canada, Corporation AbbVie collabore régulièrement avec les professionnels de la santé et les organisations de soins de santé pour favoriser l'échange scientifique au bénéfice ultime des patients. Ces collaborations sont soumises à des lois locales et internationales, et réglementées par le [Code d'éthique](#) de Médicaments novateurs Canada. La décision de Corporation AbbVie de publier les paiements que nous versons aux professionnels de la santé et aux organisations de soins de santé est volontaire et fait partie de notre engagement global envers une plus grande transparence et des normes éthiques élevées dans nos pratiques commerciales.

Afin de poursuivre le développement de ce cadre de divulgation, AbbVie demeure résolument déterminée à collaborer avec les parties prenantes du système de soins de santé dans le but de toujours mieux comprendre leurs besoins.

Toutes les informations de paiement ont été saisies sous forme agrégée (une somme totale) et sont présentées ci-dessous dans trois catégories :

DIVULGATION VOLONTAIRE DES PAIEMENTS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET AUX ORGANISATIONS DE SOINS DE SANTÉ POUR LA PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2016

1. Frais pour les services de professionnels de la santé	2. Financement à des organisations de soins de santé	3. Parrainage des frais de déplacement des professionnels de la santé
4 104 000 \$*	2 038 000 \$*	303 000 \$*

* Ces montants ne comprennent pas les taxes applicables.

Certains frais accessoires et les taxes applicables sont inclus. Les sommes versées en contrepartie de prestations de services par un professionnel de la santé canadien pour le compte d'une filiale internationale d'AbbVie sont exclues. Les transferts de valeur (sommes versées) sont comptabilisés selon la date du paiement et non pas nécessairement selon la date de l'activité comme telle. Par conséquent, certaines activités qui ont eu lieu en 2015 sont déclarées comme des transferts de valeur en 2016, et certaines activités qui ont eu lieu en 2016 seront déclarées dans le rapport de 2017. Corporation AbbVie a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les données publiées sont les plus complètes possible, d'après sa compréhension et son interprétation du Cadre de divulgation volontaire des paiements aux professionnels de la santé et aux organisations des soins de santé.

Bien que Corporation AbbVie prenne toutes les mesures possibles pour assurer l'exactitude et la fiabilité de l'information qu'elle présente, elle ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes et en décline toute responsabilité. Corporation AbbVie ne peut aucunement être tenue responsable de tout dommage ou préjudice découlant de l'utilisation appropriée ou non de l'information contenue dans le présent site Web. Certains liens et liens hypertextes peuvent mener à des ressources situées sur des serveurs qui ne sont pas gérés par Corporation AbbVie et sur lesquels Corporation AbbVie n'exerce aucun contrôle. De tels liens et liens hypertextes ne sont fournis qu'à des fins de commodité. L'ajout de tels liens et liens hypertextes ou de renvois vers d'autres sites Web ne signifie pas que Corporation AbbVie approuve ces sites Web. Corporation AbbVie décline toute responsabilité quant à leur contenu, à leur accès et à leur disponibilité.